Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_118-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_118

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_118-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_118

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Requalification du boulevard Pierre Landais - 9 Place du Champ de foire - Transfert à titre gratuit d'une parcelle de Vitré Communauté au profit de la Ville de Vitré

L'adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 1111-1 et suivants ;
Vu le permis d'aménager n° PA 035360 25 V0004 relatif à la requalification urbaine du Boulevard Pierre Landais à Vitré, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet DCI Environnement ;
Vu la promesse de vente établie par Vitré Communauté, en date du 16 février 2026, portant sur la cession à titre gratuit d'une emprise foncière de 154 m², issue de la parcelle cadastrée section AM n°710p, au profit de la Ville de Vitré ;
Vu le plan de bornage provisoire établi par Monsieur Arnaud LEGENDRE, géomètre-expert foncier D.P.L.G à Vitré, en date du 8 avril 2026,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 13 avril 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré porte un projet de requalification urbaine du Boulevard Pierre Landais, visant à améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers par la création d'un espace vert paysager, l'installation d'arceaux pour vélos et de mobilier urbain, ainsi que le renforcement des continuités piétonnes et cyclables ;

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite la mobilisation d'une emprise foncière d'une superficie de 154 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AM n°710p, appartenant à Vitré Communauté et située au n°33 du boulevard Pierre Landais à Vitré ;

Considérant que Vitré Communauté a donné son accord de principe pour procéder à la cession de cette emprise, à titre gratuit, au profit de la Ville de Vitré, les frais de notaire et de géomètre-expert étant pris en charge par la Ville ;

Considérant que le document d'arpentage établi par Monsieur Arnaud LEGENDRE, géomètre-expert foncier D.P.L.G à Vitré, définit la limite de division et fixe la superficie exacte de l'emprise à acquérir à 154 m² ;

Considérant que l'emprise concernée a vocation à être intégrée au domaine public communal et affectée à l'usage de la voirie, des déplacements doux et des espaces verts ;

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans un objectif d'intérêt général visant à améliorer la qualité des espaces publics, la sécurité des piétons et des cyclistes et le cadre de vie des administrés ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, par la Ville de Vitré, d'une emprise foncière d'une superficie de 154 m² issue de la division de la parcelle cadastrée section AM n° 710p, appartenant à Vitré Communauté, située au n°33 du Boulevard Pierre Landais à Vitré, selon les modalités exposées dans la présente délibération ;
- de préciser que les frais de notaire et de géomètre-expert liés à cette acquisition seront supportés par la Ville de Vitré ;
- de dire que ladite emprise sera intégrée au domaine public communal et affectée à l'usage de la voirie, des déplacements doux et des espaces verts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_118-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_118

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

réalisation de cette acquisition, et notamment l'acte authentique à intervenir en l'office d'un notaire vitréen.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.